

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Lydia Schneider Hausser, François Lefort, Anne Emery-Torracinta, Christine Serdaly Morgan, Roger Deneys, Brigitte Schneider-Bidaux, Roberto Broggin, Marion Sobanek, Catherine Baud, Melik Özden, Sylvia Nissim, Esther Hartmann, Sophie Forster Carbonnier*

*Date de dépôt : 26 novembre 2012*

## **Proposition de résolution**

### **du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale : Réhabilitation des sept manifestants condamnés suite à la manifestation du 9 novembre 1932**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 ;

considérant :

- la portée historique de la mort de manifestants et de passants sous les balles de l'armée suisse le 9 novembre 1932 ;
- la légitimité de la résistance sous forme de manifestation pacifique face au rassemblement de l'Union nationale organisé par Georges Oltramare à Plainpalais ce 9 novembre 1932 ;
- le droit à la liberté d'expression ;
- le caractère politique de la décision de condamnation du 3 juin 1933 prononcée par le Tribunal pénal fédéral à l'encontre de sept manifestants (Léon Nicole, Auguste Millasson, Francis-Auguste Lebet, Jules Daviet, Albert Wütrich, Francis Baeriswyl et Edmond Isaak) du 9 novembre 1932 ;

- les précédents de réhabilitation par le parlement fédéral de personnes injustement condamnées pendant la seconde guerre mondiale ou des volontaires de la guerre civile espagnole ;

demande à l'Assemblée fédérale

d'annuler les jugements du Tribunal pénal fédéral du 3 juin 1933 et de pleinement réhabiliter les sept manifestants : Léon Nicole, Auguste Millasson, Francis-Auguste Lebet, Jules Daviet, Albert Wütrich, Francis Baeriswyl et Edmond Isaak.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 9 novembre 1932 reste comme une tache indélébile dans l'histoire genevoise et suisse. L'armée tirant sur des civils est un événement qui ne doit plus jamais se reproduire. D'ailleurs, c'est le dernier cas où l'on envoya l'armée à l'encontre de manifestants en Suisse.

Dès l'annonce de la réunion de l'Union nationale, parti d'extrême droite fasciste, appelée par Georges Oltramare pour mettre en accusation publique les dirigeants socialistes genevois, les esprits s'échauffent. Le Conseil d'Etat autorise malgré tout ce rassemblement mais en appelle à l'armée le jour même pour le maintien de l'ordre public.

Le bataillon provenant de Lausanne est constitué de jeunes recrues et de dirigeants dépassés par les événements, mais les fusils et mitraillettes sont chargés à balles réelles. Résultat de l'intervention de l'armée : 13 morts et 65 blessés.

Malgré la gravité des événements, aucun des militaires ayant pris les décisions et mené la troupe n'a été inquiété par la justice. Par contre, des centaines d'arrestations et interrogatoires ont eu lieu du côté des manifestants.

En juin 1933, une cour d'assise fédérale juge les responsables présumés des troubles. Sur les 18 accusés, 7 ont été condamnés : Léon Nicole, Auguste Millasson, Francis-Auguste Lebet, Jules Daviet, Albert Wütrich, Francis Baeriswyl et Edmond Isaak. La condamnation porte sur un refus d'obtempérer aux ordres de la police et non pas sur la responsabilité des événements. Le tribunal juge donc une affaire qui a très mal tourné et pas une révolution !

Aujourd'hui, 80 ans plus tard, il est temps que ces manifestants, qui ont fait acte de résistance face à la montée du fascisme à Genève, soient réhabilités. Car, avec le recul historique, il est évident qu'ils ont été condamnés principalement pour des raisons dues au contexte historique de l'époque plutôt que pour une responsabilité directe quant au drame de ce 9 novembre 1932.

L'Assemblée fédérale a déjà utilisé une telle procédure dans le cadre de 137 personnes qui avaient à l'époque été condamnées comme « passeurs » ayant aidé des centaines de personnes à se réfugier en Suisse durant la

Seconde Guerre mondiale et pour les volontaires de la guerre civile espagnole réhabilités en 2009. Même si la situation n'est pas la même, le combat de ces manifestants contre la montée du fascisme en Suisse et en tous cas à Genève est indéniable. Les réhabiliter permettra au mieux de reconnaître leur combat juste ou en tous cas d'admettre que la responsabilité des victimes ne leur incombe pas uniquement.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de résolution et à la renvoyer dans les meilleurs délais à l'Assemblée fédérale.